

—Mon père espère obtenir pour moi sa place de garde forestier à Grinderwald.”

Il y eut un long silence ; Zacharias regardait ce beau jeune homme d'un œil d'envie.

“ Elle vous aime bien, n'est-ce pas ? reprit-il d'une voix brisée.

—Oh ! oui, monsieur . . . nous nous aimons bien ! ”

Alors lui, abaissant les yeux sur ses jambes maigres, sur ses mains sillonnées de grosses veines, murmura :

“ Oui . . . elle doit bien l'aimer . . . lui ! . . . Il est jeune . . . il est beau ! . . . ”

Et sa tête retomba accablée.

Tout à coup il se leva tremblant et fut ouvrir la fenêtre.

“ Jeune homme, dit-il, vous êtes bien coupable . . . Vous ne saurez jamais le mal que vous avez fait . . . Il fallait obtenir le consentement de Yéri Foerster . . . mais allez . . . allez . . . vous aurez de mes nouvelles ! ”

Le jeune montagnard ne se fit pas répéter l'invitation ; d'un bond, il s'élança dans le sentier et disparut derrière les grands arbres.

“ Pauvre . . . pauvre Zacharias . . . murmurait le bonhomme, voilà tes illusions envolées ! ”

Et il se recoucha en sanglotant, s'entourant la tête de la couverture de son lit, pour n'être pas entendu.

Vers sept heures, ayant repris un peu de calme, après s'être lavé le visage, il descendit dans la grande salle.

Yéri Foerster, sa femme et Charlotte, l'attendaient déjà pour déjeuner.

Le vieillard, détournant les yeux de la jeune paysanne, s'avança vers le garde et lui dit :

“ Mon ami, j'aurais une demande à vous faire . . . Vous connaissez le fils du garde forestier de Grinderwald . . . n'est-ce pas ?

—Karl Imant . . . oui, monsieur le juge.

—C'est un fort beau garçon . . . et, je crois . . . de bonne conduite.

—Je le crois aussi, monsieur Seiler.

—Est-il dans les conditions voulues pour succéder à son père ?

—Oui, il a vingt et un an . . . il connaît l'aménagement des coupes . . . l'essence des bois . . . il sait lire . . . écrire . . . mais cela ne suffit pas . . . il faudrait des protections.

—Eh bien, maître Yéri, j'ai conservé quelque influence dans l'administration supérieure des eaux et forêts . . . D'ici quinze jours ou